

Le jour 24/09/2014 est convoqué par l'école une rencontre préparatoire au premier Conseil D'établissement de l'an pour l'examen préliminaire du budget et pour une comparaison avec les représentant des parents de l'école française de Naples. À la rencontre les représentants de classe, leurs remplaçants et les membres du bureau AGAEF sont convoqué. Ils sont présent quelques représentants de classe, (6), M Vaquier Directeur de l'EFN et M Chapon responsable financier de l'Etablissement (absent le Proviseur M Lust pour un empêchement pas prévu)

Synthèse de la discussion

Les nombreux changements et investissements qu'ils ont été faits dans l'école de Naples et qu'ils ont trouvé la satisfaction de tous sont énumérés.

Il est présenté le budget pour l'an 2015/16. De l'examen de tel bilan on déduit une augmentation du 1,57% pour l'EFN sur les droites. Telle augmentation est inférieure à l'augmentation moyenne eue dans les derniers 5 ans dans les autres écoles Françaises en Italie et en Europe. Malgré cela, aussi en rappelant que dans les deux ans derniers les tarifs n'ont pas subi augmentations à Naples, on relève que cette augmentation interrompt ce parcours d'approche des tarifs napolitains à celles de Rome en étant l'augmentation prévue sur Rome légèrement inférieure. Telle augmentation résulte contenu et cohérent de toute façon vu le contexte. Au sujet des coûts connexes avec la cantine (surveillance, gestion et nettoyage), préfiguré dans le sondage des jours derniers, des représentants des parents manifestent leur perplexité à propos de la légitimité de telle demande de participation aux dépenses. M Chapon explique qu'en principe ces coûts doivent rentrer dans la droite scolaire et dans le bilan de l'école dans le moment qui la même se donne un horaire continu. L'augmentation du prochain an devrait contenir ce type de coûts aussi, pour l'an en cours existe la nécessité de faire front à ces dépenses qu'ils n'étaient pas quantifiables à priori pour lequel sera possible de faire une évaluation seulement quand le service de restauration sera réalisé effectivement, chose qu'il devrait arriver en Janvier. Au moment l'avis a été préparé. Éclaircissements au sujet de l'avis seront demandés en Conseil D'établissement. jusqu'à quand le service de restauration ne sera pas actif il sera consenti aux familles, selon un horaire et une organisation logistique à fixer, porter les repas à l'école.

La répartition du coût annuel des frais sera modifiée en prévoyant une subdivision du totale sur 10 mois et une facturation en trois périodes le premier de qui comprenne 4 mois il résultera donc d'un montant supérieur pendant que les autres deux échéances comprennent 3 mois et ils sont de montant inférieur

On pose la problématique relatif a la limite de €550 prévu pour la réalisation des voyages parce que tel chiffre résulte souvent limitante. On souligne que telle limite est nécessaire pour éviter qu'ils viennent se réaliser des situations discriminatoires pour les garçons



AGAEF

Associazione genitori degli alunni
della École Française de Naples

www.agaef.it

mais au même temps on rappelle que la Coopératif scolaire ou la caisse de solidarité (facultative et introduite cet an à Naples) peuvent venir en support en tels cas.

L'attention de M Chapon est postée à la nécessité absolue de repaver le jardin cote Consulat qu'à le moment il est dangereux pour les enfants. M Vaquier informe que Le Consul a disposé que s'il ne se trouve pas une solution en brefs temps il disposera l'inaccessibilité de cette partie du jardin pour les enfants. Ils ont déjà été demandés devis à ce propos.

On devise la possibilité d'une participation sur base volontaire et bénévole des parents à la surveillance dans la cantine mais telle hypothèse pose problématique de nature différente et semble non praticable pour l'école

Marco Borra